

Intervention de Madame Marie-Françoise LECAILLON,
Préfète de la Haute-Saône devant le Conseil départemental,
le 30 septembre 2016

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Président du Conseil départemental,
Madame et Messieurs les Conseillers départementaux,
Mesdames et Messieurs les chefs des services de l'État et du
département,
Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur aujourd'hui de présenter devant vous le rapport d'activité des services de l'État pour l'année 2015. Permettez-moi de vous remercier pour l'accueil que vous me réservez ici, dans cette enceinte mais aussi quand je me déplace dans les communes et que j'ai l'occasion de vous rencontrer. Je voudrais souligner également la qualité des relations avec les services du conseil départemental et tout spécialement votre directrice de cabinet Gaëlle Galdin, et votre directeur général des services, Emmanuel Faivre. Nous avons des échanges fréquents, simples et efficaces.

Cette année 2015, vous le savez bien, particulière. Les événements tragiques que notre pays a connu nous ont profondément marqués et impactent fortement notre vie et donc l'action de chacun d'entre nous. Dans ce contexte difficile, les services de l'État se sont totalement mobilisés au service des hauts-saônois, pour garantir au mieux leur sécurité.

Dans ce contexte inédit, les services de l'État ont su se mobiliser. Ils ont pu également compter sur le concours indispensable des collectivités territoriales, car c'est évidemment une épreuve que nous affrontons ensemble.

Mais fort heureusement, en Haute-Saône, l'année fut riche.

Je suis fier de vous présenter aujourd'hui le rapport d'activité des services de l'Etat qui retrace même de manière non exhaustive, le travail de tous les fonctionnaires de l'Etat qui, chaque jour, ont oeuvré au service du département et de ses habitants.

Je me propose d'aborder devant vous 4 points :

- Je dresserai le **bilan de la politique de sécurité**, dans le contexte unique de l'état d'urgence que nous connaissons
- J'évoquerai aussi la nécessaire **cohésion sociale et la préservation des valeurs républicaines**, qui concernent l'ensemble des habitants de la Haute-

Saône, et qui s'avèrent plus que jamais nécessaires

- J'aborderai ensuite le soutien au **développement des territoires**, qui passe notamment par les solides **relations** qui continuent d'évoluer et de se renforcer **entre l'État et les collectivités locales**
- Enfin, je conclurai mon propos sur la **poursuite de la modernisation de l'État**, qui passe aujourd'hui par une réforme des préfetures, visant tant à renforcer son efficacité qu'à satisfaire les exigences nouvelles de nos citoyens

(1)

- **La sécurité de nos concitoyens a été au cœur de la préoccupation des services de l'Etat.** Je veux saluer l'engagement total des fonctionnaires de police, des militaires de la gendarmerie, des sapeurs-pompiers du SDIS mais aussi des policiers municipaux pour relever tous les défis et y faire face avec abnégation : lutte contre le terrorisme, lutte contre la délinquance, réponse aux détresses, sécurisations des manifestations de tous ordres.
- Depuis janvier 2015, et parce que la menace demeure réelle, l'État n'a cessé de renforcer son arsenal pour lutter contre le fléau du terrorisme.

Sa première arme, ce sont d'abord les services de sécurité : direction de la sécurité intérieure, renseignements territoriaux, DDSP et gendarmerie. Aujourd'hui, notre vigilance est toujours à son niveau maximum. Le 3 septembre dernier, j'ai eu l'occasion d'assister à une démonstration du **PSIG SABRE**, une unité de gendarmerie mobile récemment déployée, capable d'intervenir sur l'ensemble du département en relais des forces locales et entraînée notamment pour faire face à des attaques terroristes. Cette journée fut également pour moi l'occasion de rencontrer **les réservistes de la gendarmerie nationale**, venus de tous les horizons et de tous les âges, qui démontrent un sens de l'engagement exemplaire et sont un véritable atout pour nos forces de l'ordre. Des réservistes sont également en zone police et je les rencontrerai prochainement. A cette occasion, je souhaite aussi saluer le sens de la responsabilité qu'ont manifesté l'ensemble des citoyens qui ont participé à la formation aux « **gestes qui sauvent** » organisée dans les casernes du département. Nous reconduirons cette opération.

Sa deuxième arme, validée et prorogée par la représentation nationale à trois reprises, **c'est l'état d'urgence**. Cette arme, elle est la réponse de la démocratie et de l'état de droit face au terrorisme. Elle offre, dans un cadre légal et transparent, les outils nécessaires aux autorités administratives, notamment préfectorales, pour assurer la sécurité de tous dans un climat inédit. Il s'agit bien d'une réponse de l'état de droit car chacun des dispositifs mobilisés dans le cadre de l'état d'urgence est soumis au contrôle du juge administratif. Plus encore, l'ensemble de ces

actions sont mises en œuvre en collaboration avec **le parquet**, donc je souhaite saluer le travail, tout comme celui **des officiers de police judiciaire** notamment présents lors de chaque perquisition.

En Haute-Saône, la mise en place de l'état d'urgence a entraîné la conduite immédiate de **20 perquisitions administratives** au lendemain des attentats de novembre 2015.

- L'état d'urgence, c'est également une attention accrue portée à **la sécurisation des événements et des manifestations**. En suivant une approche basée sur le dialogue et la concertation avec les organisateurs, chaque manifestation d'importance fait l'objet d'une réunion de sécurité visant à garantir la protection de tous. Dans ce cadre, **un courrier a également été adressé à l'ensemble des maires** du département pour les sensibiliser aux nouvelles garanties de sécurité qu'il est nécessaire d'apporter à tous les rassemblements.
- La prévention des attaques terroristes passe également par la **lutte contre la radicalisation**, qui constitue une priorité du Gouvernement. Celle-ci se traduit notamment par la mise en place de cellules dédiées :
 - une cellule de veille et de prévention** : bi-annuelle, réunit tous les acteurs du département
 - une cellule restreinte** : pour la prise en charge des situations individuelles

Ces cellules sont alimentées au moyen de fiches de signalement adressées à tout responsable qui pourrait être confronté à ce phénomène.

Il est également important de développer des actions de sensibilisation et de formation pour prévenir la radicalisation. La préfecture a ainsi organisé une réunion pour un public très large le 15 septembre 2015. Le Ministère de l'Intérieur a également ouvert des formations nationales. Enfin les actions locales ont été accompagnées financièrement à hauteur de 40,000 € au titre du FIPD. Il s'agit pour l'essentiel d'actions de sensibilisation et de formation de personnes en lien avec la jeunesse.

- **La sécurité au quotidien, c'est aussi la lutte contre la délinquance.**

En 2015, ce sont 7386 actes de délinquance qui ont été enregistrés par les services de police et de gendarmerie en Haute-Saône, soit une baisse de 2 % par rapport à l'année précédente.

- les atteintes aux biens ont ainsi baissé de 3,5 %, passant de 5130 à 4952
- les atteintes volontaires à l'intégrité physique sont également en légère baisse, passant de 1501 à 1489
- seule hausse notable, les escroqueries et infractions économiques et financières, de 2,8 %, passant de 987 à 1015

- **La sécurité route demeure une priorité. Elle se traduit par des actions de**

sensibilisation dispensées dans les collèges et lycées, dans les entreprises. **Sur les routes, après plusieurs années de baisse, le nombre de victimes reste stable**, avec 17 morts et 130 blessés, mais ce au prix d'une intensification de la prévention et de la sensibilisation, des contrôles et de l'activité répressive : ce sont ainsi plus de 1100 permis de conduire qui ont été retirés en 2015.

- **La sécurité des concitoyens est également assurée par les 1750 sapeurs-pompiers de notre département**

- en 2015, ils sont intervenus près de 20 000 fois, soit une intervention toutes les 26 minutes, 75 % du temps pour du secours à personne

-le centre de traitement des alertes du SDIS et le CODIS ont dû gérer près de 160 appels par jour

- **Notre sécurité passe aussi par la planification et la réalisation d'exercices.** En 2015, **4 exercices** ont été réalisés par le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile, permettant notamment de tester le **Plan Blanc** et le **Plan Nombreuses Victimes**.

- Enfin, je souhaiterais rappeler le rôle essentiel des services de l'État pour la protection des populations dans tous les domaines de la vie courante : je pense ainsi à la DDCSPP et notamment aux 464 établissements qu'elle a visités, principalement pour s'assurer du respect de la sécurité sanitaire et alimentaire ; je pense aussi à l'Inspection du travail qui a réalisé plus de 500 contrôles l'an passé.

(2)

Le respect des valeurs de la République est le socle sur lequel s'est construite notre société. Nous devons donc, et certainement de façon plus ardente aujourd'hui qu'hier, travailler ce « vivre ensemble » auquel nous aspirons. Cela passe par une éducation citoyenne de nos jeunes et une attention à nos concitoyens les plus faibles.

- **Assurer la cohésion sociale, c'est aussi transmettre nos valeurs républicaines aux nouvelles générations.**

De nombreuses actions sont mises en œuvre chaque jour par les enseignants pour assurer la transmission des valeurs qui fondent notre pacte social et républicain. Je peux ici citer la création du livret citoyen, le programme d'utilisation citoyenne des réseaux sociaux, ou encore le développement de l'enseignement moral et civique.

C'est aussi permettre aux jeunes de s'engager pleinement au service des autres.

C'est le sens du service civique. Je souhaite par ailleurs saluer la mobilisation du conseil départemental, de l'ensemble des maires, du SDIS, du tissu associatif et des services de l'État pour leur contribution au succès du service civique en Haute-Saône. En 2015, ce sont ainsi 18 nouveaux organismes qui ont accueilli 77 jeunes volontaires de 16 à 25 ans pour qu'ils y accomplissent une mission de service civique.

- Travailler pour une meilleure cohésion sociale, c'est aussi lutter contre le chômage. Au 31 juillet 2016, la Haute-Saône comptait au total 18.180 demandeurs d'emploi (ABC), dont 11.150 inscrits en catégorie A. Malgré une hausse de 2,3 % sur les trois derniers mois, ces chiffres traduisent une tendance à la baisse du chômage en Haute-Saône avec 287 inscrits de moins qu'en août 2015 soit -1,6 %. Pour les demandeurs d'emploi de catégorie A, la baisse sur un an est de 3,9 %.

Dans le domaine de la lutte contre le chômage, l'action des services de l'Etat s'est concentrée sur la montée en charge des dispositifs destinés aux jeunes et aux personnes les plus éloignées de l'emploi au travers notamment des emplois aidés.

Le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans a reculé de 6 % par rapport à août 2015, mais 2980 jeunes sont encore à la recherche d'un emploi en Haute-Saône. Cette baisse du chômage des jeunes traduit la mobilisation des services de l'Etat, des entreprises et des collectivités :

Ainsi, **pour les jeunes les moins qualifiés, 388 contrats d'avenir** ont été signés en 2015, contre 340 l'année précédente.

La garantie jeune, mise en place au 1^{er} septembre 2015 en Haute-Saône, a permis d'intégrer dans un parcours d'accompagnement complet 70 jeunes en situation de grande précarité, ni étudiant, ni en emploi, ni en formation, avec le concours de deux missions locales. Ce dispositif est appelé à être amplifié l'année prochaine.

- Si l'activation conjointe de ces dispositifs apporte des résultats encourageants pour les jeunes, on observe également de bons résultats pour **le chômage de longue durée, en baisse, et celui des seniors qui s'est stabilisé. Le nombre de demandeurs d'emploi depuis plus d'un an a baissé de 7 %.**
- L'Etat œuvre aussi en faveur des personnes durablement éloignées du monde du travail. Pour ces personnes, et notamment pour les chômeurs de longue durée, **l'insertion par l'activité économique est mobilisée :**
 - **20 structures ont été conventionnées** pour exercer des activités d'insertion par l'activité économique
 - L'Etat a accompagné la création d'une **entreprise d'insertion spécialisée dans la valorisation des déchets, Mon Tri à la source.**

- L'Etat participe au GIP Insertion 70 récemment créé par le Conseil départemental afin de structurer l'offre d'insertion sur le territoire et de mobiliser tous les acteurs concernés.
- L'UT DIRECCTE sensibilise les collectivités pour qu'elles intègrent des **clauses d'insertion** dans leurs marchés publics et les aide à les mettre en œuvre. Grâce à cela, les différents marchés publics ont fourni près de **22 000 heures de travail** sous le régime des clauses d'insertion et ont permis le **retour au travail de 64 personnes**.
- Travailler pour une meilleure cohésion sociale, c'est également permettre que chacun ait un toit. Concernant le logement, le conseil départemental, dans le cadre de sa délégation de compétence a obtenu en 2015 91.425 € d'aide directe de l'Etat, ce qui a permis d'agréer 113 logements sociaux contre 95 en 2014. L'autorisation pour 2016 s'élève à 141.028 € au titre de l'ANAH et du Fart (dotations initiales). Les sommes étaient respectivement de 3,739 M€ (2,760 M€ initial) et 1,246 (753.171 initial) en 2015 (dotations initiales et complémentaires). Les dotations initiales s'établissent à 3,567 millions et 834.784 en 2016.

Le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées entre dans sa troisième année d'application.

- Il reste néanmoins encore des personnes sans logement durable. En plus de l'équipe mobile active depuis 4 ans, le service intégré d'accueil et d'orientation, qui inclut le numéro d'appel 115 pour les personnes sans abri, a traité **859 demandes d'hébergement pour 620 personnes l'année passée, en hausse de près de 20 % par rapport à l'an passé**.
- Notre dispositif, comprend 55 places d'accueil d'urgence. Il a été complété par 8000 nuitées hôtelières.
- Enfin, la recherche d'une meilleure cohésion sociale se fait également en évitant le repli sur soi. L'accueil des étrangers se fait dans le respect de la loi mais avec humanité. La préfecture a délivré 877 titres de séjour dont 111 premières demandes. Ces personnes étaient de 75 nationalités différentes. Pour répondre aux exigences du droit international, le nombre de places en CADA a presque triplé pour atteindre 264 places à la fin de l'année 2015. Dans le même temps, l'examen rigoureux des demandes d'asile a conduit au terme des procédures, y compris contentieuses, à prononcer 66 mesures d'éloignement. 10 personnes ont effectivement quitté le territoire en 2015. Elles sont 12 pour les 8 premiers mois de l'année 2016, dont 3 en bénéficiant de l'aide au retour.

Comme vous le savez, le Gouvernement s'est engagé à participer activement à l'accueil des migrants venus des régions dévastées d'Afrique et du Moyen-Orient, au nom du droit d'asile qui se trouve au cœur de la tradition républicaine. La création d'un CAO de 30 places à Echenoz-la-Méline a pour objet d'assurer aux migrants, venant en majorité de Calais, des conditions d'hébergement dignes, dans l'attente

d'une réévaluation de la situation migratoire de chacun. Aujourd'hui, ce sont près de 80 migrants qui ont été accueillis dans le centre puis réorientés.

L'État s'est par ailleurs engagé à organiser l'accueil des personnes les plus vulnérables, en particulier au bénéfice de familles syriennes et irakiennes durement éprouvées par plusieurs années d'un conflit qui voit se succéder crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

Je rappellerai ici qu'**il s'agit d'accueillir des personnes ayant le statut de réfugié**, afin de les accompagner vers le droit commun ; ce qui n'exclut pas d'offrir des conditions d'hébergement dignes aux migrants dont la situation est en cours d'examen.

- Enfin, rechercher la cohésion sociale, c'est porter une attention aux personnes atteintes de handicap. Au titre de la cohésion sociale, l'année 2015 fut aussi **l'année de l'accessibilité pour les personnes handicapées**, concrétisée par la mise en œuvre de l'ordonnance du 26 septembre 2014 qui donnait jusqu'au 27 septembre 2015 aux exploitants d'établissements recevant du public pour se conformer à la réglementation.

Dans ce cadre, les services de l'État ont instruit 164 demandes de modification et de création d'ERP, 686 attestations de conformité et 822 Agendas d'accessibilité programmée.

- Je souhaiterais conclure mon propos sur la cohésion sociale en insistant sur le **soutien aux quartiers les plus vulnérables et sur la politique de la ville**.

En 2015, **5 contrats de ville** ont été signés dans les cinq quartiers prioritaires de la Ville. En plus des crédits de droit commun, ces territoires bénéficient d'une enveloppe de 383 000 euros répartis selon des thèmes prioritaires : éducation, emploi, prévention des discriminations et soutien à la vie associative de proximité.

Évidemment, la cohésion sociale en Haute-Saône passe également par un soutien spécifique accordé aux **territoires ruraux**. Les mesures arrêtées dans le cadre des comités interministériels aux ruralités – celui de Vesoul, présidé exceptionnellement par le Président de la République, en sont la concrétisation. Pour veiller à leur mise en œuvre concrète, et comme le demandant le ministre en charge de l'aménagement du territoire, j'ai désigné le sous-préfet de Lure comme référent ruralité et nous installerons prochainement un comité de suivi du CIR. Ces dispositifs sont complétés par les actions du contrat de plan Eta-Région avec notamment le domaine des infrastructures routières (et en Haute-Saône, les chantiers avancent), avec le volet territorial qui se traduit par un soutien aux territoires les plus en difficulté.

- Les territoires ruraux bénéficient également d'une numérisation croissante, ce dans le cadre du dernier Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique adopté par votre assemblée le 25 mars dernier. Grâce au concours

commun du Conseil départemental, de Haute-Saône Numérique et de l'Etat, avec un financement du Fonds national pour la société numérique, l'ensemble des haut-saônois pourront bientôt bénéficier d'un débit supérieur à 8 Mégabits par seconde.

- Je note également l'accélération de la création des Maisons de services au public : au nombre de 8 actuellement, dont une à La Poste, 6 nouvelles suivent actuellement une procédure d'habilitation, dont 3 seront installées dans une Poste.
- **Enfin, deux territoires se sont portés candidats pour adopter un contrat de ruralité, dispositif nouveau annoncé par le Premier ministre lors du 3^e comité interministériel aux ruralités en mai 2016** : À l'instar des contrats de ville, le contrat de ruralité coordonne les moyens financiers et prévoit l'ensemble des actions et des projets à conduire en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique ou, encore, de cohésion sociale. En plus des crédits de droit commun, ils bénéficieront d'une enveloppe de 200 millions d'euros à l'échelle nationale.

(3)

- **Les services de l'Etat sont donc totalement impliqués dans le développement des territoires.**
- **L'État agit en collaboration et en complémentarité avec l'action des collectivités locales.**

Les collectivités territoriales demeurent le premier investisseur public et à ce titre, elles contribuent à l'emploi et au dynamisme économique de la Haute-Saône, c'est pourquoi notre coopération est indispensable.

Le soutien de l'Etat aux collectivités locales demeure réel et toutes les dotations ne baissent pas :

- En 2015, la **DETR a progressé de 28 %** par rapport à l'année précédente, en s'élevant à près de **10 millions d'euros (9,7)**, un montant reconduit en 2016. Elle a financé **266 projets**, portant notamment sur l'assainissement, le développement économique, les services au public en milieu rural, les pôles éducatifs, les espaces publics. Par ailleurs, **90 projets** ont bénéficié de la **TDIL** (Travaux Divers d'Intérêt Local), pour un montant d'environ **500 000 euros**.
- En 2015, le soutien à l'investissement local s'est également traduit par une **augmentation du taux de la compensation de la TVA**, qui est passé 15.7 à 16.4 %.
- Dans le cadre de la contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales, **8 projets** ont bénéficié du **FNADT** dans le département (Fonds national d'aménagement et de développement du territoire), conformément au

contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, pour un montant de **883 000** euros, auxquels s'ajoutent **4 projets** qui ont bénéficié du **FNADT Massif**.

- Ainsi en Haute-Saône, 4 territoires se sont portés candidats et ont été lauréats dans le cadre des Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPVC) lancé par la Ministre de l'environnement. Tous ont depuis signé des conventions cadres.
- Enfin, je tiens à souligner que **cinq collectivités** ont bénéficié du **fonds de soutien aux collectivités détenant des emprunts à risque**, pour un montant total de près de **8 millions d'euros**.
- Pour l'année en cours, le soutien de l'Etat à l'investissement local s'est confirmé, comme l'illustre la mobilisation du Fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL) à hauteur de 38,6 millions d'euros pour l'ensemble de la Bourgogne-Franche Comté, auxquels s'ajoutent 10 millions d'euros de la Région.
- Mais le soutien de l'État aux collectivités territoriales ne se résume évidemment pas au soutien financier. Ce soutien est aussi le résultat des services rendus par l'État aux collectivités et de ses conseils, cela dans le cadre d'un dialogue constructif, notamment en matière de contrôle de légalité et de contrôle budgétaire.
- Les collectivités participent également à la réforme de l'organisation territoriale de notre pays consécutive à l'adoption de la **loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)**, avec l'objectif de clarifier les compétences de chacun, pour garantir un aménagement du territoire durable et cohérent, tout en assurant la solidarité entre les territoires, et ce avec le concours indispensable des élus locaux. Parmi ces évolutions figurent la réforme de l'intercommunalité. En Haute-Saône, 4 communautés de communes ont dû se transformer pour atteindre les nouveaux seuils requis : les Communautés de Communes du Pays de Luxeuil, des Mille Étangs, de Rahin et Chérimont et du Val de Pesmes. Par ailleurs, un nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale sera prochainement arrêté, à la suite de la consultation de la Commission départementale de coopération intercommunale qui s'est déroulée lundi dernier.

L'année prochaine encore, l'État continuera d'accompagner chaque collectivité pour la mise en œuvre des réformes, dans l'évolution de leurs compétences, dans la recomposition des conseillers communautaires et la répartition de l'actif et du passif.

Soutenir l'attractivité du territoire demande aussi une attention particulière pour soutenir l'activité des entreprises à court et à moyen terme.

Dans ce cadre, la DDFIP veille à la bonne application des mesures fiscales favorables aux entreprises locales :

-en 2015, le dispositif du **CICE**, dans le cadre du pacte national de responsabilité et de solidarité, a permis la restitution de **8,5 millions d'euros**

d'impôts à **1 353 entreprises** haut-saônoises

-la DDFIP assure un traitement de plus en plus efficace des demandes de remboursement de crédit de **TVA**, avec plus de **90 % des crédits remboursés en moins d'un mois**

-la DDFIP veille à prévenir les difficultés financières des entreprises, et à ce titre, elle a accordé 13 plans d'étalement des dettes dans le cadre de la Commission des chefs de services financiers.

Soutenir les entreprises, c'est aussi pour les services de l'Etat être en capacité de les accompagner dans leurs projets et notamment dans la conduite des procédures. Le travail des services de l'Etat en mode « projet » est privilégié et conforté grâce à la procédure de l'autorisation unique.

Soutenir les entreprises, c'est aussi, et particulièrement en Haute-Saône, soutenir les exploitants agricoles, et je ne puis conclure cette partie sans évoquer **le plan de soutien à l'élevage qui a marqué l'année passée :**

- Adopté lors du Conseil des ministres du 22 juillet 2015, le plan de soutien a permis aux éleveurs les plus fragilisés d'être soutenus par le Fonds d'Allègement des charges. 641 dossiers ont été éligibles pour un montant de 2,137 millions.

La mise en place de ces mesures est coordonnée au niveau départemental par des cellules d'urgence dont la vocation est de permettre une prise en compte globale et personnalisée des situations des agriculteurs. En Haute-Saône, cette cellule d'urgence s'est réunie immédiatement, dès le 7 août, et a adopté des critères d'utilisation du fonds correspondant au profil de notre département, où de nombreux exploitants sont poly-cultivateurs ou poly-éleveurs et où beaucoup d'entre eux connaissent un fort endettement à court terme.

Plusieurs mesures ont ainsi été mises en place dans le cadre du plan de soutien à l'élevage, les efforts s'étant poursuivis en 2016:

- exonération ou dégrèvement de la taxe sur le foncier non bâti**
- prise en charge de cotisations MSA (Mutualité sociale agricole)**
- prise en charge d'une partie des intérêts des prêts bancaires**

En 2015, les agriculteurs ont également dû subir les intempéries, mobilisant tous les services de l'Etat. En juin, ces derniers avaient subi des inondations importantes, donnant lieu à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle dans le département. Au cours de l'été, la sécheresse remarquable avait amené un Comité de suivi départemental à se réunir pour évaluer la situation et rassembler l'ensemble des acteurs concernés.

L'année 2015 a par ailleurs été la première année de mise en œuvre de la PAC, basée sur une redistribution des aides en faveur des éleveurs et des plus petites exploitations ainsi que sur une meilleure prise en compte de l'environnement.

En 2017, les services de l'Etat, notamment la DDFIP, demeureront mobilisés pour prendre en compte les difficultés particulières qui touchent le secteur agricole qui se trouve au cœur de l'économie haut-saônoise.

(4)

Je souhaiterais conclure mon propos en évoquant la poursuite de la modernisation de l'État, qui concernera en 2017 très directement les services de la préfecture.

Le 9 juin 2015, le Ministre de l'Intérieur a annoncé le lancement du Plan Préfectures Nouvelle Génération (PPNG). Celui-ci a une double vocation :

- **moderniser les services rendus aux usagers et les adapter aux outils de demain**, notamment à travers l'accélération de la numérisation
- **recentrer les activités des préfectures sur des missions prioritaires : sécurité, coordination interministérielle, lutte contre la fraude et contrôle de légalité**

Ce plan sera progressivement mis en œuvre dès l'année prochaine en Haute-Saône, jusqu'en 2018.

La modernisation des services de l'Etat est un fait. Mais, elle ne doit pas se faire au détriment des usagers. C'est pourquoi, nous nous inscrirons dans l'élaboration du schéma départemental d'accessibilité aux services publics dont l'élaboration va être lancée.

Bien évidemment, l'État n'a pas le monopole de l'innovation dans notre département. Chaque jour, les acteurs publics et les citoyens de la Haute-Saône prennent de nouvelles initiatives, créent de nouvelles entreprises, de nouveaux partenariats, pour donner à notre département toute sa place dans la communauté nationale, dans l'Union européenne, et plus largement, dans une mondialisation riche d'opportunités et de défis. Cette image d'une ruralité connectée, disposant du savoir-faire et de la cohésion nécessaires pour relever avec brio les défis de l'avenir, c'est l'image que j'ai perçue de la Haute-Saône dès mon arrivée il y a maintenant un an, et qui n'a cessé de se confirmer depuis.

Je puis vous assurer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, que les services de l'État seront à vos côtés pour porter cette ambition au service des habitants de notre département.

Je vous remercie.